



Genève, le 8 mai 2006

**Aux représentant-e-s de la  
presse et des médias**

### **Le Conseil d'Etat clarifie les relations de propriété de bâtiments et de terrains entre l'Etat et les Transports publics genevois (TPG)**

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi concrétisant un transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (TPG). Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des dispositions élaborées par le Conseil d'Etat dans son Plan de mesures du 30 mars 2006 et suit l'adoption d'un projet similaire concernant les Services Industriels de Genève (SIG) et l'Aéroport international de Genève (AIG). La réalisation d'un tel transfert figurait par ailleurs dans les dispositions du Contrat de prestation 2003-2006 entre l'Etat et les TPG.

En procédant à ce transfert, l'Etat conserve ou acquiert les terrains sur lesquels se trouvent des bâtiments et des installations nécessaires à l'exploitation des TPG (Jonction). Parallèlement, la propriété des bâtiments du Bachet-de-Pesay et d'un dépôt de la Jonction est transférée aux TPG. De la sorte, les TPG deviendront propriétaires de l'intégralité de leur outil de production. Cette clarification des relations de propriété entre l'Etat et les TPG doit permettre en outre d'identifier plus précisément les coûts complets des prestations des TPG et d'introduire ainsi une plus grande transparence, bénéfique à une saine gestion des ressources.

Pour l'Etat, cette opération permet également, en contrepartie d'une augmentation du capital de dotation des TPG assumée en partie par l'opérateur, d'affecter 42,4 millions de francs à la réduction de sa dette.

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint en charge de la mobilité, Département du territoire, ☎ 022 327 25 06*

\* \* \* \* \*